

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES EN VUE DU RENOUVELLEMENT PARTIEL DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS AUX CONSEILS D'UFR ET DE DEPARTEMENT

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE II - JEAN JAURES

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment les articles L711-1, L712-1 à L712-6, 719-1 à L719-3 et L762-1. Et dans sa partie règlementaire les articles D719-1 à D719-40 ;

Vu la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 17 Juin 2019 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles R211-503 à R211-584 ;

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le règlement général sur la protection des données, notamment le chapitre IV - Responsable du traitement et sous-traitant ;

Vu l'arrêté adoptant la décision cadre pour l'organisation d'élections par vote électronique du 23 mai 2025 ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu les statuts des UFR et des départements ;

Vu la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 23 février 2023 portant élection d'Emmanuelle Garnier à la présidence de l'Université Toulouse II ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 30 janvier 2025 ;

Vu l'avis du comité social d'administration (CSA) en date du 22 mai 2025 ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 12 septembre 2025 ;

Vu l'arrêté portant organisation des opérations électorales en vue du renouvellement partiel des représentants des personnels et des usagers aux conseils d'UFR et de département du 30 septembre 2025.

DECIDE

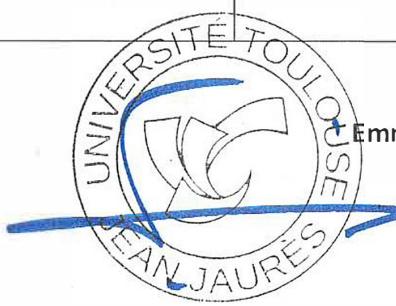
ARTICLE 1

Modifie les dispositions de l'annexe 2 relatif aux sièges à pourvoir.

Le présent article précise la répartition des sièges à pourvoir pour les départements annoncés ci-après :

Département Mathématiques - Informatique	Collège A	Collège B	Usagers
	4 sièges	3 sièges	3 Titulaires + 3 Suppléants
Département Géographie, aménagement, environnement (Institut Daniel Faucher)		2 sièges	2 Titulaires + 2 Suppléants

Fait à Toulouse, le 20 octobre 2025



Emmanuelle GARNIER